



652 - Le port par l'homme de bijoux en or

question

Comment juger le port par l'homme d'objets en or tels que les montres, les bagues, les bracelets ,etc. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le port de bijoux en or est interdit aux hommes. D'après Abd Allah Ibn Abbas, le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a vu un homme porter une bague en or et il l'a retirée et jetée en disant : **L'un de vous accepte de porter une braise en sa main !**

Quand le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) est parti, on a dit à l'homme: **prends ta bague pour en faire un autre usage..** et il a dit : **non ! Au nom d'Allah, je ne la reprendrai pas après que le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) l'ait jetée** . (rapporté par Mouslim n° 2090).

Abd Allah ibn Amr ibn Al-As a rapporté que le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : **Celui des membres de ma communauté qui porte des bijoux en or jusqu'à sa mort sera privé de l'or du paradis. Celui d'entre eux qui se vêtit de soie jusqu'à sa mort sera privé du soie du paradis** . (rapporté par l'imam Ahmad).

Cette interdiction s'applique exclusivement aux hommes et ne concernent donc pas les femmes compte tenu d'un hadith rapporté par Ali (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) avait pris un morceau de soie en sa main droite et une pièce d'or en sa main gauche et dit : **ces deux-là sont interdits aux mâles de ma communauté** (rapporté par an-Nassaï et Abou Dawoud). C'est ce qu'indiquent encore les propos du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) **Le port de soie et de l'or est autorisé aux femmes de ma communauté et interdits aux hommes** (rapporté par l'imam Ahmad).



L'autorisation du port de l'or aux femmes convient à leur faiblesse et à leur douceur et à leur besoin de parure. A ce propos, le Très Haut dit : **Quoi! Cet être (la fille) élevé au milieu des parures et qui, dans la dispute, est incapable de se défendre par une argumentation claire et convaincante?** (Coran, 43 :18).

Quant aux hommes, le port de l'or par eux traduit mollesse et manque de virilité. Or la Charia insiste à mettre en relief la différence des deux sexes et distingue les spécificités de chacun d'eux. Car la tendance de l'un des deux sexes à s'assimiler à l'autre conduit à la perversion.

L'interdiction de l'or aux hommes s'applique aussi bien à l'or pur qu'à l'or mélangé, à ce qui est entrecoupé par d'autres métaux, aux alliages et d'autres. Quant à ce qui n'a de l'or que la couleur et ce qui est enduit d'or, certains ulémas soutiennent son interdiction aux hommes, s'il est possible d'enlever l'or en le grattant. Si tel n'est pas le cas, ils le permettent. D'autres disent que si la couche formée par l'or couvre tout l'objet ou sa plus grande partie, il n'est pas permis de l'utiliser. Si elle ne représente qu'une petite quantité (comme les aiguilles d'une montre, ses chiffres ou ses fins points) il est permis de porter l'objet. Ceux-ci disent qu'il faut tenir compte de l'aspect prédominant et non de la valeur de l'objet.

Si la couche d'or est très visible et couvre tout l'objet, son port n'est pas permis. En plus, cela peut susciter des soupçons car beaucoup de gens ne savent pas distinguer entre les objets couverts d'or et les objets en or massif et ils peuvent être poussés à imiter la personne porteuse d'un objet doré et vont jusqu'à porter de l'or pur. Allah le Très Haut le sait mieux.